



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 213 Avril 2017

Sommaire

Éditorial

Les MVNO pourront-ils tirer leur épingle du jeu sur le marché sénégalais des télécoms ?

Actualités

Le Plan Sénégal numérique 2025 et JokkoSanté nominés au concours des Prix 2017 du SMSI
L'ADEPME a procédé au lancement du portail « Cloudnine »

La Gendarmerie nationale lance le programme « Passeport jeune pour internet »

Tigo est le premier opérateur en termes de qualité de service dans la région de Dakar

Lancement de la plateforme « Made in Sénégal »

Dépôt d'un préavis de grève par le syndicat des travailleurs de Tigo

La société algérienne Condor Electronics ouvre un showroom de 300 m² à Dakar

Teranga Capital a investi 200 millions de FCFA dans la société porteuse de l'activité OuiCarry

Retransmission en direct sur Facebook du discours de la Fête de l'indépendance

L'AUF et Orange signent un partenariat pour développer l'e-learning en Afrique francophone

Politique

Le DG de l'ARTP invite la Mauritanie à rejoindre l'initiative « free roaming » de la CEDEAO

L'avant-projet de loi des communications électroniques mis en ligne pour commentaires

Appel à candidatures pour l'attribution de trois licences d'opérateurs mobiles virtuels (MVNO)

La BCEAO dément toute implication dans le lancement du produit dénommé « e-CFA »

Infrastructures et services

Le FONGIP a signé une convention de garantie de financement au profit d'Excaf Telecom

Projets

Vers une révision de la loi sur la protection des données personnelles

La SENELEC se lance dans la mise en place d'un nouveau système d'information clientèle

Rendez-vous

Forum national sur la Gouvernance de l'Internet 2017 (18 mai 2017, Dakar, Sénégal)

Les MVNO pourront-ils tirer leur épingle du jeu sur le marché sénégalais des télécoms ?

Suite au lancement, par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), d'un appel d'offres pour l'attribution de trois licences à des opérateurs virtuels de réseaux mobiles (MVNO), le marché sénégalais des télécommunications devrait bientôt s'enrichir de nouveaux acteurs. On se rappelle que lors du lancement de « Kirène mobile » par SONATEL en mars 2009, le débat avait fait rage pour savoir s'il s'agissait ou pas d'un MVNO ce qui avait amené l'ARTP à publier un communiqué dans lequel elle précisait n'avoir accordé ni d'autorisation de MVNO à Kirène ni lui avoir attribué de ressources en numérotation. De son côté, la SONATEL avait indiqué que son partenariat avec Kirène reposait sur un accord de co-branding, Kirène bénéficiant simplement d'un contrat de distribution. Il en sera de même avec l'offre « Touba Mobile avec Espresso », lancée en 2011, consistant uniquement en la création d'un groupe fermé d'utilisateurs (GFU) qui pouvaient communiquer entre eux à des tarifs réduits. Souvent assimilés à des MVNO, par certains analystes du fait de l'élasticité du concept, ces marques n'en étaient pas en réalité car se limitant à des offres commerciales particulières. Il faut dire que la création de MVNO n'est guère favorisée par l'environnement légal et réglementaire national puisque ni la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des télécommunications, ni la loi n° 2011-01 du 14 février 2011 portant Code des télécommunications, ni la loi n° 2017-13 du 20 janvier 2017 modifiant la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications, ne définissent une procédure claire et transparente pour la mise en place d'un MVNO et qu'à l'échelle communautaire, les Directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) comme les Actes additionnels au Traité de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière de télécommunications et de TIC, sont muets sur le sujet. Cela étant, la création de MVNO peut bel et bien être autorisée puisque le Code des télécommunications définit l'interconnexion comme « un type particulier d'accès mis en œuvre entre opérateurs de réseaux ouverts au public » et qu'elle n'implique pas la fourniture de prestations réciproques par les opérateurs. Dès lors, il tout à fait envisageable que des opérateurs ne possédant ni fréquence radio ni infrastructure de réseaux s'interconnectent avec des opérateurs classiques. Les trois opérateurs virtuels de réseaux mobiles qui se verront attribuer une licence pourront donc signer des accords avec SONATEL, Tigo et Espresso pour leur acheter des forfaits d'utilisation de communications à des prix de gros et les revendre ensuite, avec une marge plus ou moins importante et sous leur propre marque, à leurs clients, sans pour autant disposer d'un spectre de fréquences ni d'infrastructures de réseau propres mais tout en ayant leurs propres ressources de numérotation et en émettant leurs propres carte SIM. Ils contribueront ainsi à développer le marché des télécommunications, voire à la baisse des tarifs de la téléphonie mobile, mais ils ne constitueront pas un réel danger pour les opérateurs classiques puisque dépendant de leurs ressources pour opérer. Mieux l'arrivée de ces MVNO devrait permettre à ces derniers d'accroître leurs revenus puisqu'ils seront en mesure de vendre des capacités jusqu'alors inutilisées sans avoir à réaliser d'investissements supplémentaires. Reste à savoir, en l'absence d'une réglementation spécifique, comment les intérêts des MVNO seront-ils protégés face à la toute-puissance des opérateurs classiques qui posséderont de facto une sorte de droit de vie et de mort sur ces nouveaux acteurs qui seront à la fois leurs partenaires et leurs concurrents. Il revient donc à l'ARTP de définir précisément les conditions d'accueil des MVNO par les opérateurs classiques de manière à s'assurer que les conditions qu'ils proposeront seront suffisamment intéressantes et resteront compétitives dans la durée, y compris dans un contexte de baisse des tarifs aux clients finals mais également de réfléchir à la régulation de leurs relations. Autre question à laquelle devront répondre les MVNO, quels types de services (messaging, jeux, paiement mobile, etc.) offriront-ils pour gagner et conserver une clientèle ? Comme on le voit, l'arrivée des MVNO sur le marché sénégalais des télécommunications posent un certain nombre de questions auxquelles il faudra répondre rapidement et adéquatement afin que cette expérience ne se transforme pas en feu de paille.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Le Plan Sénégal numérique 2025 et JokkoSanté nominés au concours des Prix 2017 du SMSI

Le Plan Sénégal numérique 2025 et le projet JokkoSanté ont été nominés au concours des Prix 2017 du SMSI qui prime chaque année des projets menés avec succès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des gouvernements, des agences nationales, régionales ou internationales, des ONG, des associations, des entreprises privées et ayant un impact sur les objectifs visés dans le cadre du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) et de l'Agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces projets ont été choisis par un groupe d'experts parmi quelque 500 projets soumis par la communauté des parties prenantes au SMSI. Les parties prenantes intéressées ont eu jusqu'au 30 avril 2017 pour voter en ligne pour le projet ayant leur préférence et un groupe d'expert sélectionnera ensuite les vainqueurs parmi les cinq projets ayant reçu le plus de votes dans chacune des 18 catégories du concours. L'annonce des résultats du concours se fera lors de la cérémonie de remise du Prix SMSI 2017 organisée dans le cadre du Forum 2017 du SMSI qui se déroulera du 12 au 16 juin 2017 à Genève (Suisse).

Concours des Prix 2017 du SMSI : <http://www.itu.int/net4/wsis/prizes/2017/>

* L'ADEPME a procédé au lancement du portail « Cloudnine »

Le 27 avril 2017, l'Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME), en partenariat avec SONATEL, a procédé au lancement du portail « Cloudnine », plateforme dédiée aux PME. Grâce aux solutions proposées par cette plateforme, les dirigeants des PME peuvent gérer en toute sécurité leur entreprise à distance, répondre aux sollicitations en temps réel mais également communiquer efficacement et à un coût réduit. Dans les prochains mois, le portail « Cloudnine » devrait offrir une place de marché présentant de nouvelles applications pour développer l'agriculture, le commerce, les services aux entreprises et aux particuliers.

ADEPME : <http://www.adepme.sn/>

* La Gendarmerie nationale lance le programme « Passeport jeune pour internet »

Lors des Security Days, organisés les 26 au 27 avril 2017 à Dakar (Sénégal), la Gendarmerie nationale a lancé un nouveau programme pédagogique dénommé « Passeport jeune pour internet ». Ce projet vise à la lutte contre la cybercriminalité pour protéger les enfants et sensibiliser leurs parents aux risques qu'ils encourent sur Internet et les réseaux sociaux. Il consiste à sillonner les écoles, en ciblant les classes de CM1 et CM2, afin d'amener les enseignants à former leurs élèves sur la base du programme « Passeport Jeune pour Internet » élaboré par la Gendarmerie nationale. Au terme de la dernière leçon, les gendarmes reviennent pour faire passer un examen en dix questions à l'issue duquel un diplôme est délivré à chaque élève. Les parents sont également impliqués puisqu'ils doivent signer une charte de bonne conduite comportant un certain nombre d'engagements.

Gendarmerie nationale : <http://www.gendarmerie.sn/>

* Tigo est le premier opérateur en termes de qualité de service dans la région de Dakar

La dernière mission de suivi de la qualité de service Internet effectuée par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) dans la région de Dakar durant le mois de mars 2017, a révélé que Tigo est le premier opérateur en termes de qualité de service. Pour mémoire, ces dernières années, Tigo a investi près de deux cents milliards de francs CFA dans la modernisation et l'extension du réseau internet, afin d'offrir la meilleure qualité de service à ces clients Tigo.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

* Lancement de la plateforme « Made in Sénégal »

Le 11 avril 2017, le Ministère du commerce, le Centre du commerce international (ITC) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ont procédé au lancement de la plateforme « Made in Sénégal » qui vise à appuyer les jeunes entrepreneurs sénégalais. Le projet répond à la nécessité d'apporter un soutien innovant et des solutions concrètes pour faciliter la numérisation des entreprises et faciliter la connexion des jeunes entrepreneurs aux marchés afin de leur permettre de vendre leurs produits et services en ligne. En plus d'offrir une visibilité en ligne, la plateforme aidera les entrepreneurs à gagner la crédibilité nécessaire pour atteindre des nouveaux clients à l'extérieur du Sénégal. Dans un premier temps, l'ITC formera vingt jeunes entrepreneurs à une variété de sujets tels que la promotion de leurs produits sur la plateforme, la numérisation de ces derniers ou encore la gestion de la relation-client.

Ministère du commerce : <http://www.commerce.gouv.sn/>

* Dépôt d'un préavis de grève par le syndicat des travailleurs de Tigo

Sur les ondes de la radio RFM, le Secrétaire général du Syndicat national des travailleurs de Sentel-Tigo (SNTS), Alioune Badara Seck, a révélé qu'un préavis de grève avait été déposé auprès de la direction de Tigo. Cette action découle du refus de Millicom International Cellular, maison-mère de Tigo, de régler leurs droits aux travailleurs avant la cession de Tigo Sénégal à Wari. Les travailleurs de Tigo craignent qu'une fois la vente de Tigo à Wari réalisée, Millicom International Cellular et Wari se rejettent mutuellement la responsabilité du paiement de ces droits et qu'au final aucun des deux ne paye.

SNTS : <http://www.sntstigosenegal.com/>

* La société algérienne Condor Electronics ouvre un showroom de 300 m² à Dakar

Le 14 avril 2017, Condor Electronics, société algérienne spécialisée dans les produits électroniques, électroménagers et multimédias a procédé à l'ouverture d'un showroom de 300 m² à Dakar (Sénégal). Condor Electronics s'est associé à un partenaire local, CCE Equipement, dirigé par M. Yaram Bergan, homme d'affaires sénégalais ayant fait ses études en Algérie, qui compte ouvrir une dizaine de points de vente Condor au Sénégal d'ici la fin de l'année 2017. Condor Electronic qui a pour objectif d'atteindre le pourcentage de 50% de son chiffre d'affaires issu des exportations d'ici 2022, a déjà ouvert un Showroom à Nouakchott (Mauritanie) en octobre 2016.

Condor Electronics : <http://www.condor.dz/>

* Teranga Capital a investi 200 millions de FCFA dans la société porteuse de l'activité OuiCarry

La société Teranga Capital a effectué son tout premier investissement d'un montant de 200 millions de FCFA dans la société SUGU SAS, l'entreprise porteuse de l'activité OuiCarry. Grâce à cette somme, OuiCarry va pouvoir se doter de moyens financiers, humains et techniques pour renforcer ses fondations et saisir les opportunités de développement qui se présentent. A travers ce partenariat, Teranga Capital va également appuyer l'équipe des promoteurs à la réflexion stratégique et à l'amélioration de l'efficacité de leur organisation. Pour rappel, l'entreprise OuiCarry a été lauréate en 2016 du prix Orange Fab décerné par la SONATEL et finaliste la même année du concours Great Entrepreneurs organisé par le British Council.

OuiCarry : <http://www.ouicarry.com/>

* Retransmission en direct sur Facebook du discours de la Fête de l'indépendance

Cette année pour la fête de l'indépendance célébrée le 4 avril 2017, la Présidence de la République a innové en retransmettant en direct du discours du Chef de l'Etat sur le compte

Facebook officiel de la Présidence de la République. Pour mémoire, il y a quelques mois, la Présidence de la République avait lancé un chatbot pour permettre aux internautes d'avoir un accès plus rapidement aux informations relatives à la présidence de la République et du président Macky Sall.

Page Facebook de la Présidence : <http://www.facebook.com/PresidenceSenegal/>

* L'AUF et Orange signent un partenariat pour développer l'e-learning en Afrique francophone

Le 31 mars 2017 à Paris (France), Jean-Paul de Gaudemar, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et Brigitte Audy, Secrétaire générale de la Fondation d'entreprise Orange, par ailleurs Directrice déléguée au mécénat et à la solidarité du groupe ont signé un accord-cadre de partenariat pour développer l'e-learning dans le milieu scolaire et universitaire en Afrique francophone. L'une des premières retombées de ce partenariat a été le lancement, le 6 avril 2017, d'un Fablab dénommé « Ongola Fablab » au sein du campus numérique francophone de l'AUF, implanté à l'université de Yaoundé 1 (Cameroun) ainsi que la mise en œuvre d'initiatives numériques pour le soutien aux étudiants réfugiés, portées par l'Université Bordeaux-Montaigne.

AUF : <http://www.auf.org/>

Fondation Orange : <http://www.fondationorange.com/>

Politique

* Le DG de l'ARTP invite la Mauritanie à rejoindre l'initiative « free roaming » de la CEDEAO

En marge du Conseil d'administration de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT), tenu du 24 au 25 avril 2017 à Dakar (Sénégal), Abdou Karim Sall, le Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a invité son homologue mauritanien, Cheikh Ahmed Ould Sid'Ahmed, Président du Conseil national de Régulation, à œuvrer pour l'adoption du projet « free roaming » par la Mauritanie, comme il l'avait fait auparavant avec la Gambie. Opérationnelle depuis le 31 mars 2017, la suppression des frais d'itinérance entre le Sénégal, la Guinée, le Togo, le Mali et le Burkina Faso vise à renforcer le processus d'intégration au sein des états membres de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* L'avant-projet de loi des communications électroniques mis en ligne pour commentaires

Suite au lancement, en février 2017, de la mission d'actualisation du cadre juridique du secteur des technologies de l'information et de la communication par le ministère des Postes et des Télécommunications, la première version de l'avant-projet de loi des communications électroniques a été rendu publique. Afin de recueillir, l'avis des acteurs du secteur et des citoyens, l'avant-projet, ainsi que des documents d'accompagnement, ont été mis en ligne et un appel public à commentaires a été organisé par le ministère des Postes et des Télécommunications du 21 au 27 avril 2017.

Ministère des Postes et des Télécommunications : <http://www.mcten.gouv.sn/>

* Appel à candidatures pour l'attribution de trois licences d'opérateurs mobiles virtuels (MVNO)

Le 13 avril 2017, l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a lancé un appel à candidatures pour dans le marché sénégalais trois nouveaux opérateurs mobiles virtuels (MVNO). Ces MVNO se déploieront de la même manière que les opérateurs Orange, Tigo et Expresso qui les ont précédés sur ce marché et ils auront la possibilité de disposer de préfixe et d'octroyer des numéros. Cependant, contrairement à ces opérateurs, ils ne posséderont pas de concession de spectre de fréquences ni d'infrastructures de réseau

propres. Pur fonctionner, ils achèteront des forfaits d'utilisation de leur réseau auprès des trois opérateurs présents sur le marché qu'ils revendront ensuite à leurs propres clients. Les sociétés intéressés ont jusqu'au 30 mai 2017 pour répondre à cet appel d'offres.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* La BCEAO dément toute implication dans le lancement du produit dénommé « e-CFA »

Le 3 avril 2017, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a publié un communiqué visant à informer l'opinion publique qu'elle n'est impliquée en aucune manière dans le lancement, par la Banque Régionale des Marchés (BRM), d'un produit dénommé « e-CFA » en partenariat avec la société « e-Currency » localisée en République d'Irlande et dont l'émission prévue en 2017, débiterait au Sénégal. Elle a par ailleurs notifié aux établissements concernés, la nécessité de changer la dénomination du produit en vue d'éviter toute confusion avec la monnaie ayant cours légal dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et de faire publier un démenti, par voie de presse, de toute implication de la BCEAO dans une telle initiative. Enfin, la BCEAO a précisé qu'elle n'envisageait aucune création de monnaie numérique dans aucun Etat membre de l'UEMOA.

BCEAO : <http://www.bceao.int/>

Infrastructures et services

* Le FONGIP a signé une convention de garantie de financement au profit d'Excaf Telecom

Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) a signé une convention de garantie de financement d'un montant de 1 milliard 500 millions de FCFA avec Diamond Bank et Excaf Telecom. Grâce à cette garantie de financement apportée par le FONGIP, la couverture territoriale de la Télévision numérique terrestre (TNT) devrait s'accroître et aller au-delà des deux régions de Dakar et Thiès qui étaient jusqu'alors les seules à recevoir le signal numérique, alors que le reste du pays était toujours desservi par le signal analogique.

Excaf Télécom : <http://www.excaf.com/>

FONGIP : <http://www.fongip.sn/>

Projets

* Vers une révision de la loi sur la protection des données personnelles

Suite à l'adhésion du Sénégal à la convention 108 du Conseil de l'Europe et à son protocole additionnel au sujet des autorités dites de contrôle et des flux transfrontalières de données, la Commission des Données Personnelles du Sénégal (CDP) a procédé à un diagnostic du cadre juridique et institutionnel actuel relatif à la protection des données personnelles. Mené pour identifier les limites dans le fonctionnement de l'institution, trouver des moyens de diversifier les ressources financières de la CDP et identifier les améliorations à apporter par rapport aux formalités déclaratives, il devrait conduire à une révision de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008. Il s'agira à la fois de mettre le texte à jour suite aux réformes apportées au Code pénal et au Code de procédure pénale sur les sanctions concernées par les contraventions au respect des données personnelles et de l'adapter aux nouvelles tendances internationales. Par ailleurs, les droits personnels devraient être élargis, des délégués à la protection des données dans les entreprises publiques et privés désignés, la responsabilité des sous-traitants étendue et la notion d'étude d'impact, préalable à la mise en œuvre de projets susceptibles d'intéresser la vie privée consacrée.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* La SENELEC se lance dans la mise en place d'un nouveau système d'information clientèle

Le 10 avril 2017, la SENELEC a procédé au lancement du projet qui devrait aboutir d'ici dix-huit mois à la mise en place d'un nouveau système d'information clientèle. La plate-forme sera accessible avant la fin de l'année 2018. La nouvelle plate-forme devrait être interactive afin de pouvoir dialoguer directement avec la clientèle, intégrer la démarche de la qualité en vue d'aboutir à la certification du processus de commercialisation et permettre la géolocalisation des clients. Le projet financé par la Banque mondiale coûtera 5 milliards de F CFA et sera réalisé par la société italienne SIDI.

SENELEC : <http://www.senelec.sn/>

Rendez-vous

* Forum national sur la Gouvernance de l'Internet 2017 (18 mai 2017, Dakar, Sénégal)

Le 18 mai 2017, en marge de la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information, le chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC-Sénégal) organisera le Forum national sur la Gouvernance de l'internet (FNGI) au Centre de conférences UCAD 2 de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Organisé par le Chapitre sénégalais d'Internet Society sur le thème «Contributions sur 4 axes essentiels pour la réussite de la stratégie numérique 2025 : Observatoire, Infrastructures, Promotion des Startups et Cybersécurité », le FNGI sera un cadre d'expression, de partages entre parties prenantes venant du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, du monde académique et de la communauté scientifique sur l'Internet et les technologies de l'Information au Sénégal.

ISOC-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)

Osiris, avril 2017